Votre contact

Laurie MOUYEN

MAUI IMMOBILIER ET PATRIMOINE

+33556001206

mauipatrimoine@gmail.com





DERDocument d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

MOUYEN Laurie

9 RUE DE CONDE 33064 Bordeaux Cedex Téléphone : 05 56 00 12 06

Email: mauipatrimoine@gmail.com

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Dénomination sociale : MAUI IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Adresse professionnelle ou siège social: 9 rue de Condé 33064 BORDEAUX CEDEX

SIREN: 810 433 813

NAF/APE: 6622Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Maui Immobilier et Patrimoine représentée par Laurie MOUYEN pour mener à bien la mission de conseil et fournir aux assurances les informations nécessaires à la souscription des contrats.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées exclusivement à un usage interne.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Maui Immobilier et Patrimoine 9, rue de Condé 33064 Bordeaux Cedex.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15002282

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivantes :

- IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier.

Maui Immobilier et Patrimoine est totalement indépendant.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS: N°15002282

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE EUROPE AG

Numéros de polices : 7400026945

Responsabilité civile professionnelle et Montants des garanties :

IAS 2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance Conseil en Gestion de Patrimoine 2 000 000 € par sinistre

Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|-----------------------------------|--|
| IAS | 115 000€ | 115 000€ |

Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|------------------------|----------|------------------------|--|
| Abeille Vie | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| AFI ESCA | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Afi Esca Luxembourg | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|----------------------------|-----------|------------------------|--|
| April | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Cardif | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Cardif Lux Vie | Assurance | Convention de Cortage | Commission et rétrocession sur encours |
| Entoria | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| GENRALI PATRIMOINE | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Groupe APICIL INTENCIAL | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Groupe ERES | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| METLIFE | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Nortia | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Swiss Life Luxembourg | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |
| Swisslife | Assureur | Convention de courtage | Commission et rétrocession sur encours |

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15002282

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie d'intermédiaire : courtier COBSP

Le courtier indique qu'il est conseiller indépendant et que le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

N° ORIAS: N°15002282

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE EUROPE AG

Numéros de polices : 7400026945

Responsabilité civile professionnelle et Montants des garanties :

Démarchage bancaire et financier 2 000 000 € par année d'assurance IOBSP 2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|-----------------------------------|--|
| IOBSP | 115 000€ | 115 000€ |

IMMOBILIER

Agent immobilier

Maui Immobilier et Patrimoine représentée par Laurie Mouyen exerce l'activité d'agent immobilier sans détention de fonds.

L'immatriculation est la suivante :

Carte de transaction immeubles et fonds de commerce n° CPI 3301 2021 000 000 105 délivrée par la CCI de BORDEAUX

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE EUROPE AG

Numéros de polices: 7400026945

Resposabilité civile professionnelle et Montants des garanties :

Transaction sur immeuble et fonds de commerce 1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Garanties financières

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|---|-----------------------------------|--|
| Transaction sur immeuble et fonds de commerce | 110 000€ | 110 000€ |

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet: https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer aux associations de l'ANACOFI (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI IOBSP et ANACOFI IMMO).

RÉMUNÉRATION

I : Activité de conseil en assurance

Tarifs et honoraires pratiqués :

- .Tarif horaire de 180 € à 250 € HT
- .Tarification forfaitaire sur devis accepté selon prestation

Dans le cas d'un conseil en assurance indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client.

II: Sourcription de contrats d'assurance / intermédiation avec les compagnies d'assurance

Le cabinet est rémunéré par les compagnies partenaires par un % sur les droits d'entrée et un % sur les encours gérés.

III: Activité de COBSP

.Tarification forfaitaire sur devis accepté selon prestation

Dans le cas d'un suivi en financement, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client.

IV : Activité d'agent immobilier

- . Dans le cadre d'un mandat de vente et si les honoraires sont charges vendeurs, les honoraires sont de 4% HT du prix de vente net vendeur.
- . Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont fixés librement entre l'agence et le client en fonction des spécificités de la recherche.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: Maui Immobilier et Patrimoine 9, rue de Condé 33064 Bordeaux

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Maui Immobilier et Patrimoine représentée par Laurie MOUYEN pour mener à bien la mission de conseil et fournir aux assurances les informations nécessaires à la souscription des contrats.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées exclusivement à un usage interne.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Maui Immobilier et Patrimoine 9, rue de Condé 33064 Bordeaux Cedex.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

| Le Client | Le Conseiller |
|-----------|---------------|

Date:

Fait à : Fait à : Date: Signature : Signature:

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client